

L'hon. M. REID: Ensuite, ces \$89,000,000 comprennent des garanties pour le Grand-Tronc-Pacifique, que nous devons payer jusqu'à concurrence du montant de \$22,071,080. Ce montant est compris dans les \$89,000,000.

M. CANNON: Cela c'est pour le Grand-Tronc-Pacifique.

L'hon. M. REID: Oui.

M. VIEN: Le ministre nous dit que \$7,500,000 des \$89,000,000 vont être employés pour couvrir le déficit d'exploitation du Grand-Tronc proprement dit?

L'hon. M. REID: C'est bien cela.

M. VIEN: Maintenant, nous désirons savoir quelle partie des \$22,000,000 destinés au Grand-Tronc-Pacifique va être employée pour rencontrer le déficit d'exploitation de cette ligne.

L'hon. M. REID: De ces endossements? Rien. Ce sont des endossements du Grand-Tronc-Pacifique que nous devons honorer cette année.

M. VIEN: Je ne parle pas du tout des endossements, je parle du déficit d'exploitation?

L'hon. M. REID: Oh!

M. VIEN: Le ministre dit: "Oh!" Comprend-il maintenant ce que je veux savoir? J'en parle depuis une demi-heure. Je désire savoir — je vais répéter ma question afin de la rendre bien claire et, s'il le faut, je la répéterai en français, si je ne peux réussir à me faire comprendre en anglais — quelle partie des \$89,000,000 va être employée pour couvrir le déficit d'exploitation? Le ministre m'a dit que \$7,500,000 allaient être employés pour couvrir le déficit d'exploitation du Grand-Tronc, mais il faut ajouter à cela une certaine partie des \$22,000,000 pour couvrir le déficit d'exploitation du Grand-Tronc-Pacifique.

L'hon. M. REID: Non. Je comprends que l'honorable député veut savoir quelle partie des \$89,000,000 va être employée pour le déficit d'exploitation? C'est \$7,500,000.

M. VIEN: Est-ce tout?

M. CANNON: Je m'aperçois que le sous-ministre est de retour. A-t-il en main le tableau montrant comment les \$25,000,000 votés l'année dernière ont été dépensés?

L'hon. M. REID: Non. L'un de ses aides le cherche dans le moment et nous enverra ces renseignements dans quelques minutes.

[M. Archambault.]

M. CANNON: Il y a aussi une autre question que j'ai posée au ministre et qui est restée sans réponse; c'est celle-ci:

Quel est le montant total des sommes prêtées aux chemins de fer par le Gouvernement et quel est la valeur totale des obligations de ces chemins de fer garanties par le Gouvernement.

L'hon. M. REID: Voici les montants des prêts faits au Grand-Tronc et de l'aide accordée à cette compagnie:

1. Prêts du Dominion non gagés sur les propriétés de la compagnie ou obligations éventuelles gagées mais non encore échues: compagnie du Grand-Tronc.. . . . .	\$25,729,133 18
Compagnie du Grand-Tronc-Pacifique.. . . . .	42,069,148 30
Total.. . . . .	\$67,798,281 48

M. CANNON: A quelle date a-t-on avancé ou garanti cela?

L'hon. M. REID: A diverses époques; ensuite nous avons:

2. Prêts et comptes imputables à la compagnie et payable sur demande:	
Compagnie du Grand-Tronc.. . . . .	\$ 64,730,988 89
Compagnie du Grand-Tronc-Pacifique.. . . . .	59,651,431 42
Embranchements du Grand-Tronc-Pacifique.. . . . .	1,520,000 00
Total.. . . . .	\$125,902,420 31

3. Prêts non échus:  
Compagnie du Grand-Tronc. \$ 15,000,000 00

Ou, dans ces trois articles un total de \$208,700,701.79. En outre de ce que je viens d'énumérer il est des obligations non échues du Dominion existant en vertu d'obligations de garantie comme suit:

1. Pour la valeur au pair de cette partie des obligations de 1re hypothèque du Grand-Tronc, échéance de 1962 et non détenues par le Gouvernement. . . . .	\$35,040,000 00
2. Pour la valeur au pair des obligations 4 p. 100 échéance de 1962.. . . . .	8,440 848 00
3. Intérêt sur les obligations ci-dessus et payable annuellement comme suit:	
Sur les obligations 3 p. 100.. . . . .	\$ 1,050,000 00
Sur le 4 p. 100.. . . . .	337,634 90
	\$ 1,387,634 90

4. Paiements annuels à faire en vertu de la loi d'achat du Grand-Tronc, savoir:	
(a) 4 p. 100 payable semestriellement sur les £12,500,000 sterling de capital-actions garanti du Grand-Tronc, £500,000 à 4.86½.. . . . .	2,433,333 33